

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2014**

Le 4 juillet 2014, une convocation a été adressée à chaque Conseiller Municipal pour assister à la séance du vendredi 11 juillet 2014.

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **M. Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN ; Mme ROUYEZ ; M. PEDRON ; M. BARAT ; Mme COUPEL ; M. TONNEAU ; Mme GREGOIRE ; M. MALECOT ; M. AMIOT ; M. COADIC ; Mme MACE ; Mme JOUQUAN ; M. ROTA ; Mme PRUNIER-BRIAND ; M. BREGAINT ; Mme EGAUX ; Mme FRONTEAU ; M. LEPORT ; M. MERCIER ; Mme HUCHET ; Mme HERY- Conseillers Municipaux.

Représentés : M. REHEL (représenté M. ROTA) ; M. POULAIN (représenté par M. LEPORT) ; M. CHALIGNE (représenté par Mme HERY) ; M. LEROY (représenté par Mme HUCHET) ; Mme GRACE (représentée par M. MERCIER).

Absents excusés : Mme MORADEL ; Mme LAVERDUNT

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2014.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29.

Secrétaire de Séance : Mme Catherine PRUNIER-BRIAND

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 6 juin 2014 :

Ledit Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 20 juin 2014 :

Ledit Procès-Verbal est adopté à l'unanimité, mais fait l'objet d'une communication portée par le Directeur Général des Services :

Suite à une erreur d'interprétation de la circulaire ministériel ayant trait à la désignation des délégués et suppléants en vu des élections sénatoriales du 28 septembre 2014, seuls les conseillers municipaux pouvaient être désignés. C'est la raison pour laquelle l'élection de M. Mouton, qui n'est pas conseiller municipal, est invalidée.

M. le Maire propose ensuite au Conseil Municipal l'inscription à l'ordre du jour des trois questions diverses suivantes :

- Dénomination d'un espace public « Square Léon Derennes ».
- Motion de soutien à l'action de l'AMF sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.
- Lotissement « le Clos des Pommiers » : vente d'un lot.

Le Conseil Municipal accepte l'inscription de ces questions à l'unanimité.

1.) Budget Général : DM2 (délib 2014/114)

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il convient, à mi-exercice, de procéder à diverses ouvertures de crédits sur les programmes d'investissement du Budget Général 2014 ; elles qui constituent la décision modificative n°2 – DM2.

Dépenses d'investissement	Rappel Prévisions (en € TTC)	Proposition D.M.2 (en € TTC)
102 – Frais d'études (PLU)	10 000	25 000
105 – Matériels Services Techniques (podium)	25 000	11 000
106 – Matériels scolaires (copieurs)	15 000	8 000
108 – Travaux sur bâtiments communaux (désamiantage)	80 000	8 500
115 – Voirie urbaine (cour école)	200 000	19 500
125 – Matériels Mairie (copieurs)	15 500	9 000
901 – Rénovation orgues de la Cathédrale	40 000	28 000
904 – Rénovation école publique – phase II	700 000	10 000
907 – Aménagement rue des Tendières	140 000	11 000
909 – Matériels « nouveaux rythmes scolaires »	/	5 000
TOTAL DM2		135 000
Recettes d'investissement		
16 – Emprunts (écriture d'équilibre)	621 226	135 000

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **autorise** les ouvertures de crédits en section d'investissement du Budget Général 2014, telles que présentées ci-avant, qui constituent la DM2.
Résultat du vote : 21 voix pour ; 6 abstentions (Mmes Hery, Huchet, Grace ; MM Mercier, Chaligné et Leroy)
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2.) Ouverture des marchés de l'énergie : adhésion de la Ville au groupement d'achat proposé par les S.D.E 22 et 35 dans le cadre de la mise en concurrence des fournisseurs de gaz naturel dès janvier 2015

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies ;
- Considérant l'intérêt de la commune de Dol à adhérer audit groupement d'achat ;
- **accepte** à l'unanimité les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergie, annexée à la présente délibération.
- **autorise** en conséquence l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies.
- **autorise** M. le Maire à signer la convention de groupement.
- **autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus des consultations effectuées par le groupement de commandes pour le compte de la Ville de Dol de Bretagne.
- **autorise** M. le Maire à signer la convention de groupement.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3.) Recettes provenant du produit des amendes de police - répartition 2013 : acceptation de subventions pour aménagements de sécurité routière.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité les subventions proposées par le Préfet, au titre des recettes provenant des amendes de police pour des aménagements de sécurité rue des Tendières, soit 1 567 € répartis comme suit :
 - 189 € pour la signalisation de passages piétons.
 - 289 € pour un aménagement de sécurité.
 - 1 089 € pour une piste cyclable protégée.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4.) Vente d'une petite parcelle de terrain aux Etablissements GUISEL.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **émet** à l'unanimité un avis favorable de principe pour la vente de la parcelle cadastrée AY 369 d'une superficie de 1 254 m² située le long de la voie communale n°16

(prolongement de la rue A. Pellé - reliant Dol à Roz-Landrioux) à la Société des Transports GUISNEL de Dol.

- **charge** M. le Maire de négocier au mieux les intérêts de la Ville à ladite vente.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

5.) Enquête publique ouverte dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Belle Etoile : Avis du Conseil Municipal.

Cette question est retirée de l'ordre du jour, le commissaire-enquêteur n'ayant pas à cet instant remis ses conclusions.

6.) Assainissement : rapport annuel du délégataire - année 2013.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Vu l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **prend acte** du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement présenté par la Société VEOLIA, compagnie fermière.

7.) Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel : rapport d'activités 2013.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **prend acte** du rapport d'activités de l'année 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint Michel.

Q D-1) Dénomination d'un espace public « Square Léon Derennes »

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **décide** à l'unanimité de dénommer "**Square Léon Derennes**" le square situé à l'intersection de la rue Chateaubriand et du boulevard Deminiac.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Q D-2) Motion de soutien à l'action de l'AMF sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **adopte** la motion proposée par l'A.M.F. dont l'objet est d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Résultat du vote : 21 voix pour ; 6 abstentions (Mmes Hery, Huchet, Grace ; MM Mercier, Chaligné et Leroy)

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Q D-3) Lotissement « le Clos des Pommiers » : vente d'un lot.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **décide** à l'unanimité de vendre à Mme BRUNO Mathilde domiciliée 17, boulevard Planson à Dol, le lot n°24 du lotissement « le Clos des Pommiers » (parcelles AY 522 et 532), d'une superficie de 618 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

8.) Informations sur les marchés à procédure adaptée.

Marché de travaux : rénovation – extension de l'école publique :

- Lot 1 – Gros œuvre / VRD / Démolition – Entreprise LENORMAND de Plerguer :
Avenant n° 5 : montant : 1 280,00 € H.T (soit 0,55 %)

Montant avenants précédents : 21 564,29 € H.T
Montant initial du marché : 232 929,03 € H.T

- Lot 6 - Cloisons / isolation / plafonds - Entreprise POULAIN d'Hirel :
 - Avenant n° 2 : montant : 4 661,43 € H.T (soit 5 %)
 - Montant de l'avenant 1 : 8 520,00 € H.T
 - Montant initial du marché : 93 209,00 € H.T
- Lot 9 - Electricité - Entreprise MASSELIN-LETOURNEUR de Ponts (50) :
 - Avenant n° 4 : montant : 1 054,50 € H.T (soit 2,47 %)
 - Montant des avenants précédents : 3 940,31 € H.T
 - Montant initial du marché : 42 707,38 € H.T

Marché complémentaire : aménagement rue des Tendières :

- Lot 2 – Réalisation d'une passerelle – SAS JOURDANIERE NATURE de Liffré
Plus value liée aux fondations spéciales
 - Montant initial du lot : 28 330,00 € H.T
 - Montant de l'avenant n° 1 : 9 147,10 € H.T (+ 32,29 %)

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

- **prend acte** de cette information.

Pour affichage le 12 juillet 2014.

Le Maire,
Denis RAPINEL